

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.112

L'An deux Mille Sept, le 30 août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 août 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 août 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDOBLER
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Mme TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK, Mme LABEYRIE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 31

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention Générale d'Objectifs entre la Collectivité
et l'Association Royan Saujon Rugby – AVENANT N°1

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé d'approuver un avenant n°1 à intervenir à la Convention d'Objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Royan Saujon Rugby, augmentant le concours financier de la Collectivité de 8.000 €uros (huit mille €uros)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le projet d'avenant n°1,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'AVENANT N°1 à la Convention d'Objectifs conclue entre la Ville et l'Association Royan Saujon Rugby,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 août 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT



AVENANT N° 1

A la Convention Générale d'Objectifs

Conclue entre la Collectivité

et Royan Saujon Rugby

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Août 2007, rendue exécutoire le 31 Août 2007,

D'UNE PART,

ET,

Le Royan Saujon Rugby, association loi 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 18 mai 2004, sous le numéro 017005506, représentée par son président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes, ci-après désignée *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre du développement de ses activités, la Ville de Royan a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire au Royan Saujon rugby.

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de 8.000 euros (huit mille euros) au profit du Royan Saujon rugby.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à ROYAN, le 2 Septembre 2007

Pour l'Association,
Le Président,

Le Maire,
Henri Le Gueut

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 septembre 2007